

DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/138

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de PEZILLA LA RIVIERE -66370-,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122.19, R 2122-8 et R 2122-10 ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 16 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que dans un souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de donner délégation de signature pour les bons de commande à Mme PULL Régine, Directrice Générale des Services et M. HERNANDEZ Hugo, Adjoint Administratif,

ARRETE

**ARTICLE 1** : Mme. Nathalie PIQUÉ, Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature pour les bons de commande à Mme PULL Régine, Directrice Générale des Services et M. HERNANDEZ Hugo, Adjoint Administratif pour :

- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à un montant de 400.00 €.

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter du 09 Avril 2026.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux intéressés .

Ampliation adressée :

- Monsieur le Préfet des P.O
- Au Comptable de la Collectivité
- Aux intéressées

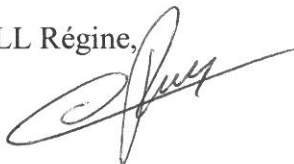
A Pézilla la Rivière, le 9 Avril 2026

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour  
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

Notification faite le : 16/04/2026  
Signature des Agents :

PULL Régine,



HERNANDEZ Hugo



Le Maire,

Nathalie PIQUÉ

